

HIN – ACCORD COMPLÉMENTAIRE PROTECTION DES DONNÉES ET SOUS-TRAITANCE

1. Éléments du contrat

Le présent contrat complémentaire régit les relations entre le client et Health Info Net AG (HIN), Seidenstrasse 4, 8304 Wallisellen (IDE: CHE-103.489.218). Il fait partie intégrante du contrat conclu entre le client et HIN concernant tous les services et produits de HIN.

Tout accord dérogatoire requiert la forme écrite. En acceptant le document contractuel, le client exprime son accord avec ces conditions. Les conditions contraires du client ne sont pas reconnues sauf si elles ont été reconnues par écrit.

HIN part du principe d'une responsabilité mixte pour ses services, peu importe que certains domaines relèvent de sa propre responsabilité et d'autres de la sous-traitance. Les responsabilités peuvent être consultées dans l'annexe «Responsabilités des services HIN». HIN confirme expressément respecter strictement les dispositions de protection des données nécessaires. Pour ses services en tant que sous-traitant (c'est-à-dire lorsque sa responsabilité n'est pas directe) HIN certifie respecter intégralement les conditions de la loi sur la protection des données, en particulier l'art. 9 LPD, conformément aux conditions ci-après, et ne traiter les données du client que de la façon dont le responsable serait autorisé à le faire lui-même. Si le client est légalement tenu d'effectuer des audits, ceux-ci peuvent être réalisés par des tiers qualifiés moyennant une indemnisation aux taux usuels dans le commerce des frais engagés par HIN (les parties s'entendent sur les détails au cas par cas).

HIN s'engage à faire respecter une gestion confidentielle des mots de passe d'initialisation, de toutes les données des clients, des informations de connexion et des autres informations confidentielles par ses collaborateurs et les parties tierces impliquées dans la fourniture des prestations. HIN est tenue de garder le secret absolu vis-à-vis des tiers sur toutes les informations et processus commerciaux, opérationnels ou techniques qui lui ont été confiés par son client ou qui ont été portés de quelque autre manière à sa connaissance et qui ont un caractère confidentiel. Elle préserve le secret médical en qualité d'auxiliaire. HIN impose les mêmes règles de confidentialité à tous ses collaborateurs. Cette obligation subsiste sans restriction après la fin du contrat.

HIN est autorisée à fournir de manière ciblée aux tiers requis les informations nécessaires aux prestations de services contractuelles. Le client sera informé à l'avance de tout changement d'un tel tiers ou de toute extension importante. Si le client ne s'y oppose pas dans un délai de 20 jours à compter de la notification, il est réputé avoir donné son accord (art. 9, al. 3, LPD). S'il s'y oppose de manière justifiée, le client dispose d'un droit de résiliation extraordinaire à cet égard. En utilisant les services de HIN, le client consent expressément à ce que ces données soient transmises à des tiers nécessaires aux fins mentionnées. HIN soumet les tiers auxquels elle fait appel à l'obligation de respecter la loi sur la protection des données, de garder le secret et de garantir de manière appropriée la sécurité des données.

HIN dispose de **mesures techniques et organisationnelles appropriées pour respecter la protection des données** et s'engage à les mettre en œuvre / à les respecter en conséquence.

Le client désigne à HIN un responsable de la protection des données qui est l'interlocuteur et la personne de liaison obligatoire, et qui dispose des droits de décision nécessaires. Si aucun responsable n'est mentionné, le signataire du contrat est considéré comme responsable.

Le client autorise HIN à partager des informations sur le client et les utilisateurs autorisés par ce dernier pour la communication (notamment pour l'authentification et l'autorisation). Cette autorisation est nécessaire pour garantir une communication et une collaboration sécurisées entre les clients de HIN sur le marché de la santé. HIN peut en outre utiliser l'adresse du client pour entretenir la relation avec ce dernier. Le client autorise HIN à faire référence à sa collaboration avec le client ou au client lui-même et aux utilisateurs (nom, prénom, adresse électronique, téléphone, organisation, adresse notamment) dans sa liste de références et son répertoire de participants (sous forme électronique et sur support papier). Des références plus étendues et leur utilisation à des fins de marketing ne sont admises qu'avec l'accord exprès préalable du client.

Le client reconnaît que les données sont transportées sur Internet via un réseau de télécommunications ouvert. Bien que les paquets de données soient transmis sous forme cryptée, l'expéditeur et le destinataire ne sont pas cryptés. Comme pour le courrier postal ordinaire, leurs coordonnées peuvent être lues par des tiers.

Le client reconnaît qu'il est responsable de ses données, de leur conservation, de leur sécurité et de leur sauvegarde, même en cas de sécurisation supplémentaire correspondante par les services HIN. Il incombe au client de respecter les dispositions légales, en particulier les éventuelles dispositions internationales en matière de protection des données.

Le client reconnaît donc les risques suivants associés à l'utilisation d'Internet:

1. Une connaissance insuffisante du système et des mesures de sécurité inadéquates peuvent faciliter un accès non autorisé. Il incombe au client de s'informer des mesures de sécurité nécessaires dans son domaine.
2. Il existe un danger latent qu'une personne non autorisée ou un tiers externe puisse accéder à l'ordinateur du client sans se faire remarquer pendant l'utilisation d'Internet. HIN recommande l'utilisation d'un pare-feu (protection interne).
3. Il existe également un risque permanent que des logiciels malveillants se propagent dans les terminaux du client lorsque celui-ci utilise Internet. À cet égard, HIN recommande l'utilisation de logiciels antivirus qui peuvent aider le client à se protéger contre de tels risques.

Les clients trouveront de plus amples informations sur le traitement de leurs données personnelles, leurs droits et les questions qui s'y rapportent dans la [Déclaration de protection des données de HIN](#).

HEALTH INFO NET AG,

Octobre 2024